

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

RÉPRESSION NÉGATION GÉNOCIDES ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ - (N° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Boyer

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence. Il s'agit de tenir compte de la réécriture de l'article 1^{er} de la proposition de loi.